

SOUTIEN A L'ACTIVITE COMMERCIALE DU CENTRE-VILLE - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint au Maire, rappelle que, dans le cadre de la politique de soutien à l'activité commerciale du centre-ville, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne et la Région Bretagne proposent aux commerçants des outils d'analyse de clientèle, appelés « étude d'image ».

L'étude d'image permet ainsi aux commerçants de mieux connaître les attentes de leurs clients et clients potentiels afin d'optimiser leur niveau de réponse en terme d'offre, d'accueil, de service, de merchandising.

La Région Bretagne prend à sa charge 50 % des frais. Si un ou plusieurs groupes de commerçants landivisiens souhaitent bénéficier de cette étude d'image, il est proposé que la Ville de Landivisiau complète l'aide de la Région à hauteur de 30 %, soit un taux global de subvention publique de 80 %.

Groupes de commerçants	Tarif de l'étude (H.T.)	Montant H.T. pris en charge par la Région (50 %)	Montant H.T. pris en charge par la Ville (30 %)	A la charge du commerçant	
				Sans option	Avec option de présentation individuelle
Groupe de 10 commerçants	602.50 €	301.25 €	180.75 €	120.50 €	+ 45 €
Groupe de 15 commerçants	590.00 €	295.00 €	177.00 €	118.00 €	+ 40 €
Groupe de 20 commerçants	557.50 €	278.75 €	167.25 €	111.50 €	+ 40 €

CONSIDERANT que lors de sa réunion du 29 novembre 2016, le bureau de la C.C.P.L. a également envisagé d'apporter sa contribution au dispositif,

CONSIDERANT que, dans l'hypothèse où cette proposition serait acceptée par le Conseil communautaire, le tableau du calcul des participations s'établira de la manière suivante :

Groupes de commerçants	Tarif de l'étude (H.T.)	Montant H.T. pris en charge par la Région (50 %)	Montant H.T. pris en charge par la C.C.P.L. (15 %)	Montant pris en charge par la commune (15 %)	A la charge du commerçant	
					Sans option	Avec option de présentation individuelle
Groupe de 10 commerçants	602.50 €	301.25 €	90.38 €	90,38 €	120.50 €	+ 45 €
Groupe de 15 commerçants	590.00 €	295.00 €	88.50 €	88,50 €	118.00 €	+ 40 €
Groupe de 20 commerçants	557.50 €	278.75 €	83.63 €	83,63 €	111.50 €	+ 40 €

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la participation financière de la Ville à hauteur de 30 % (sans participation de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau,

Par 28 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous », « Union citoyenne pour Landivisiau » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et une abstention du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	

APPROUVE EGALEMENT, A L'UNANIMITE, la participation financière de la Ville à hauteur de 15 % sous réserve de délibération du Conseil communautaire fixant la participation de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau à 15 %,

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 9 décembre 2016.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le..... 12 DEC. 2016

Et de la publication, le.. 12 DEC. 2016

Fait à Landivisiau, le..... - 9 DEC. 2016

Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL



(Handwritten signature in blue ink)

(Handwritten signature in blue ink)